

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 10
DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Valérie BERNARD

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.

M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.

M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.

M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).

Rapport N° 10
DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

La décision modificative n°3, qui vous est proposée, permet de procéder à des modifications de crédits qui ont été votés pour l'année 2022 au titre du Budget Primitif, de la décision modificative n°1 / 2022 et du Budget Supplémentaire.

Cette étape budgétaire a pour objectif d'ajuster les crédits des opérations qui ne pourront pas être engagés avant la fin d'année ou ceux pour lesquels un budget a été initialement prévu supérieur aux réalisations. Les crédits liés aux opérations nouvelles qui vont être mis en œuvre d'ici la fin d'année sont également ajustés.

Cette décision modificative a pour particularité d'être en suréquilibre du fait du fonctionnement du budget annexe Bamba.

Le tableau ci-dessous fait apparaître pour chaque budget la ventilation entre la section d'investissement et la section de fonctionnement et entre les mouvements réels et les mouvements d'ordre.

CRÉDITS REPORTÉS ET CRÉDITS NOUVEAUX

SECTION	DECISION MODIFICATIVE N° 3	EXERCICE 2022				RECAPITULATION GENERALE			
		BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES		MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		TOTAUX	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
M 14	00 - BUDGET PRINCIPAL	-7 727 741,65 €	-7 720 248,65 €	442 556,00 €	435 063,00 €	-7 285 185,65 €	-7 285 185,65 €		
M 14	06 - BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
M 14	07 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (VILLE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
M 4	08 - BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI	-9 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	-59 000,00 €	-9 000,00 €	-9 000,00 €		
M 4	11 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS	-148 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-148 000,00 €	-148 000,00 €	-148 000,00 €		
M 14	13 - BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS	-120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-120 000,00 €	-120 000,00 €	-120 000,00 €		
M 14	15 - BUDGET ANNEXE BAMBA	0,00 €	363 428,00 €	363 428,00 €	0,00 €	363 428,00 €	363 428,00 €		
	TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT	-8 004 741,65 €	-7 306 820,65 €	805 984,00 €	108 063,00 €	-7 198 757,65 €	-7 198 757,65 €		
M 14	00 - BUDGET PRINCIPAL	666 525,00 €	659 032,00 €	435 063,00 €	442 556,00 €	1 101 588,00 €	1 101 588,00 €		
M 14	06 - BUDGET ANNEXE ESPACE GEORGES CONCHON	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		
M 14	07 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS (VILLE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
M 4	08 - BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE MAI	400,00 €	-58 600,00 €	-59 000,00 €	0,00 €	-58 600,00 €	-58 600,00 €		
M 4	11 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'EXPOSITIONS	0,00 €	-148 000,00 €	-148 000,00 €	0,00 €	-148 000,00 €	-148 000,00 €		
M 14	13 - BUDGET ANNEXE AUTRES OPERATIONS	900,00 €	-119 100,00 €	-120 000,00 €	0,00 €	-119 100,00 €	-119 100,00 €		
M 14	15 - BUDGET ANNEXE BAMBA	363 428,00 €	131 032,00 €	0,00 €	363 428,00 €	363 428,00 €	363 428,00 €		
	TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 036 253,00 €	469 364,00 €	108 063,00 €	805 984,00 €	1 144 316,00 €	1 275 348,00 €		
	TOTAUX	-6 968 488,65 €	-6 837 456,65 €	914 047,00 €	914 047,00 €	-6 054 441,65 €	-5 923 409,65 €		

Budget principal

La section de fonctionnement

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Une dépense de 800 k€ supplémentaire pour le financement des mesures nationales sur les dépenses de personnel (hausse de la valeur du point et SMIC),
- Une dépense supplémentaire de 200 k€ afin de procéder à la régularisation des titres annulés sur les services mis à disposition,
- Une dépense supplémentaire de 150 k€ suite aux ajustements nécessaires dans l'exécution des marchés,
- Une dépense supplémentaire de 180 k€ pour le reversement du forfait post stationnement,
- Une dépense de 80 k€ à la suite de l'actualisation annuelle des charges financières,
- Un décalage dans la réalisation des projets permettant de limiter le montant du versement à la section d'investissement diminué de 2 430 k€,
- Une amélioration de l'autofinancement des budgets annexes entraînant une réduction des besoins de financement des budgets annexes à hauteur de 632 k€,
- Une dépense de 1 756 k€ en opérations d'ordre de transfert entre section afin de procéder aux amortissements 2022.

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Une hausse des recettes à la suite de la notification de l'état de compensation pour exonérations avec :
 - 571 k€ de compensation pour exonération au titre de la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels,
 - 323 k€ de compensation pour exonération de taxes foncières,
- Une hausse du produit de taxe additionnelle aux droits de mutation de 400 k€,
- Une augmentation de 230 k€ à la suite du versement de fiscalité directe locale (rôles supplémentaires),
- Une diminution de recettes de 721 k€ à la suite des régularisations des remboursements concernant les services mis à disposition,
- Une hausse de recettes de 100 k€ à la suite de l'abondement de la subvention accordée dans le cadre du CTAI (Contrat territorial d'accueil et d'intégration),
- Une recette de 438 k€ en opérations d'ordre de transfert entre section.

La section d'investissement

Les principales dépenses de la section d'investissement sont les suivantes :

- La réduction de 200 k€ des prévisions budgétaires concernant le remboursement de la dette à la suite de l'actualisation annuelle,
- L'annulation de 2 895 k€ de frais d'études sur diverses opérations notamment l'aménagement Saint-Jean avec une réduction de 992 k€ à la suite du réajustement des prévisions de la SPL,
- L'annulation de 4 900 k€ sur les prévisions budgétaires de travaux avec notamment 70 k€ pour le schéma directeur funéraire, 304 k€ concernant le BUPA 2 et 4 000 k€ concernant le rephasage d'APCP (Archives municipales, Château des vergnes et satellites Michelet et Duruy)

- limitant ainsi le montant du reversement de la section de fonctionnement,
- L'ajustement de la subvention d'équilibre au budget annexe Bamba de 353 k€,
 - L'inscription de 25 k€ pour la plateforme numérique mille formes,
 - L'inscription supplémentaire de 80 k€ pour le remplacement et l'achat de véhicules,
 - L'inscription de 130 k€ sur l'opération Marcombes dans le cadre du volet comptable de la fin d'opération,
 - Une inscription de crédits supplémentaires de 35 k€ pour les travaux de soutènement du groupe scolaire élémentaire Jean Moulin,
 - L'inscription de 150 k€ sur l'opération Gymnase Saint-Jean dans le cadre de l'ajustement comptable des crédits de paiements de l'autorisation de programme,
 - Une inscription de crédits supplémentaires de 50 k€ pour la mise en conformité des sols souples des écoles élémentaires à la suite des contrôles techniques effectués,
 - L'inscription de 49 k€ pour les travaux de démolition / désamiantage / dépollution sur les Jardins familiaux,
 - Une inscription de crédits à hauteur de 441 k€ en opérations d'ordre de transfert entre section.

Les principales recettes de la section d'investissement sont les suivantes :

- Un ajustement de la prévision d'emprunt établie au moment du vote du budget 2022, à l'aune de la réalisation de l'exercice et des recettes d'investissement, permettant une diminution de 7 M€,
- La diminution des recettes FCTVA de 1 000 k€ à la suite du reversement 2022 effectif sur les dépenses éligibles 2021,
- Une recette de 1 756 k€ en opérations d'ordre de transfert entre section.

Les budgets annexes

Sur le budget annexe Espace Georges Conchon

- L'inscription de 5 k€ supplémentaires pour les dépenses d'électricité.

Sur le budget annexe Centre d'exposition et des congrès ville

- Aucune modification n'est apportée.

Sur le budget annexe Coopérative de Mai

- L'inscription de la subvention de 50 k€ perçue pour l'acquisition d'équipements scéniques,
- L'inscription de la dotation de 66 k€ perçue au titre de la compensation des pertes de recettes subies en 2021,
- Une réduction de 125 k€ de la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Sur le budget annexe Centre d'exposition et des congrès

- L'inscription de 15 k€ dans le cadre d'ajustement de crédits de remboursement de la dette,
- L'inscription de 201 k€ de dotation perçue au titre de la compensation des pertes de recettes subies en 2021,
- L'annulation de 163 k€ sur les crédits prévisionnels en travaux,
- L'annulation de 361 k€ dans le cadre du versement du budget principal au budget annexe pour respecter l'équilibre du budget annexe.

Sur le budget annexe Autres Opérations assujetties à la TVA (Marché Saint-Pierre ; Affichage sur domaine communal ; Distributeurs de boissons ; Production d'électricité ; Locaux commerciaux) :

- L'annulation des dépenses d'investissement pour le marché Saint-Pierre pour 120 k€,
- L'augmentation de crédits de 80 k€ sur le produit des redevances,
- Une reprise de la subvention reçue par le budget principal à hauteur de 154 k€ pour respecter l'équilibre du budget annexe.

Sur le budget annexe Bamba

- L'inscription de 363 k€ sur les crédits prévisionnels d'achats d'études et de prestations de services,
- L'inscription de 131 k€ à la suite de la perception du premier acompte de la subvention au titre du Fonds friche,
- L'inscription de 363 k€ dans le cadre du versement du budget principal au budget annexe pour le financement du budget annexe.

Ce budget annexe présente une section de fonctionnement en suréquilibre.

En effet, la nomenclature M14 permet le suréquilibre, celui-ci n'étant pas considéré comme un déséquilibre budgétaire, c'est une interprétation élargie de l'article L 1612-7 du CGCT : « *Un budget dont une section voire les deux sont votées en suréquilibre n'est pas considéré comme en déséquilibre au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT.* »

Ce suréquilibre est dû à l'encaissement d'une subvention de 131 032 € au titre du Fonds friches.

Vous trouverez les annexes de ce rapport au format dématérialisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

de vous prononcer favorablement sur les ajustements de crédits figurant dans la décision modificative n° 3 / 2022.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	48	=	Pour : 40	+	Contre : 8		
Abstention :	6						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES